

31/01/2020

MIGRATION ET PAUVRETÉ

Contribution à la position de la plateforme belge de lutte contre la pauvreté concernant le PNR2020

Elise Kervyn Patrick Debucquois
Caritas Belgique

I. CONTEXTE

I.1 La migration en Belgique

Bien que la migration soit devenue une source majeure de préoccupation politique au 21^{ème} siècle, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau en Belgique. Il s'agit en effet d'un élément central de la société belge et de son économie depuis sa fondation en 1830. Pays d'émigration à l'origine, la Belgique a en effet connu plusieurs vagues de départs de migrants, d'abord partis chercher du travail en France, aux États-Unis ou au Canada, au 19^{ème} siècle, puis chercher refuge, au cours des deux guerres mondiales.

La Belgique connaissait depuis ses débuts des vagues d'immigration avec l'arrivée d'investisseurs économiques d'Allemagne, de France et des Pays Bas qui y ont développé des activités. Toutefois, c'est durant l'entre-deux-guerres qu'elle est devenue l'une des principales destinations des travailleurs étrangers, ses industries lourdes se développant et requérant de la main-d'œuvre. En raison de la détérioration de la situation économique et de la montée du chômage au cours des années 1960 et 1970, le gouvernement s'est tourné vers une application plus stricte de la législation existante sur l'immigration et l'adoption de nouvelles lois en la matière. Malgré ces restrictions, le nombre d'immigrants arrivant chaque année en Belgique n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2011. Les flux migratoires ont ensuite fluctué, avec d'une part des diminutions, principalement dues aux mesures contraignantes adoptées vis-à-vis de l'immigration des ressortissants de pays tiers, et d'autre part des augmentations comme celles observées à partir de 2015.

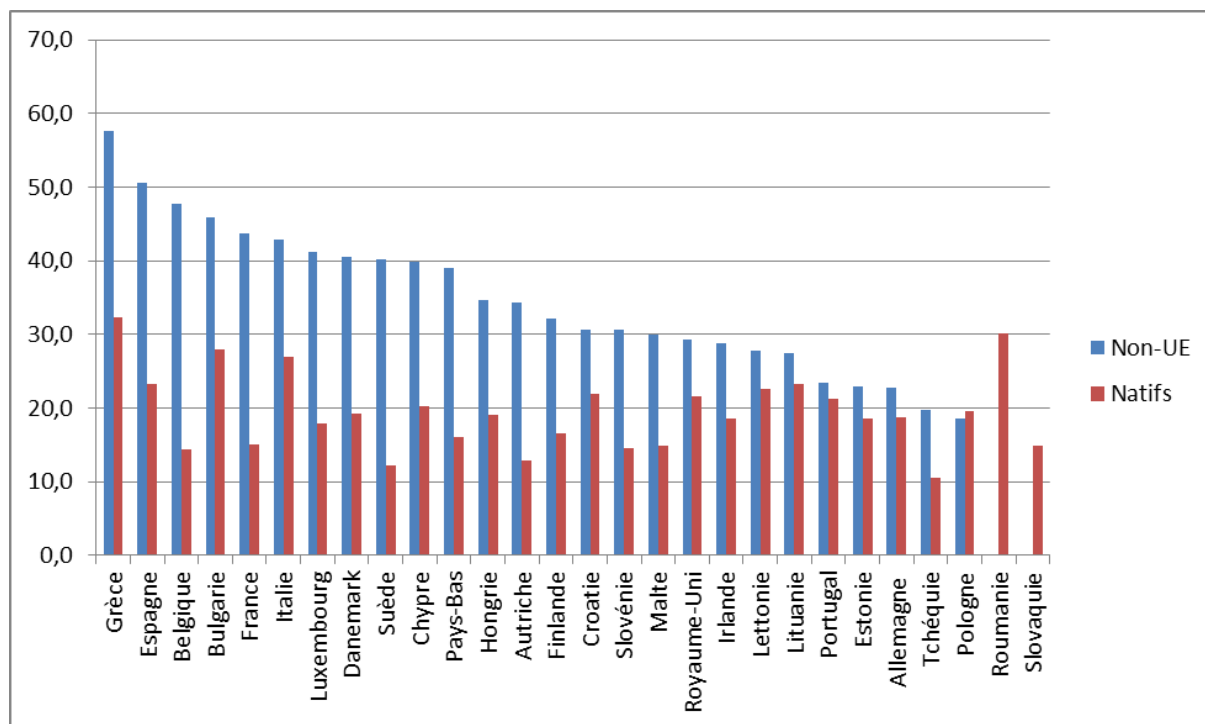
Les immigrés (personnes nées à l'étranger) constituent aujourd'hui 16,4 % de la population belge. La proportion de migrants dans la population totale varie de manière significative selon les régions belges. Elle représente 45 % de la population à Bruxelles, 15 % de la population en Wallonie et 12 % de la population en Flandre. La plupart des immigrés sont européens (54 % de la population migrante). Ils sont suivis par les immigrés d'Afrique (25,8 %), d'Asie (15,6 %), d'Amérique (4,2 %) et d'Océanie (0,1 %).

L'histoire de la Belgique démontre combien les migrants ont contribué à ce qu'elle est devenue. Les premières vagues de migrants polonais, italiens, portugais, philippins et plus tard marocains et turcs ont indéniablement participé - généralement au prix de conditions de travail extrêmement difficiles - à la reconstruction d'après-guerre du pays.

I.2. Migration et pauvreté

Les études s'accordent sur le fait que la migration contribue au développement économique de la Belgique. Toutefois, il convient de relever le lien fort entre migration et pauvreté. En effet, en 2018, le risque de pauvreté et d'exclusion sociale¹ était de 47,8 % pour les immigrés non-UE en Belgique contre 14,4 % chez les natifs.²

Ces résultats placent la Belgique aux extrêmes. Son taux de pauvreté chez les migrants non-UE est l'un des plus haut de l'UE – 3^{ème} position derrière l'Espagne et la Grèce – alors que le taux de pauvreté des natifs est l'un des plus bas de l'UE – 4^{ème} place derrière la République tchèque, la Suède et l'Autriche. Ainsi, l'écart du taux de pauvreté entre natifs et migrants non-UE est le plus important de tous les pays de l'Union européenne.



Source : Eurostat (EU-SILC). Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en pourcentage de la population correspondante âgée de 20 à 64 ans, 2018). La Roumanie et la Slovaquie n'ont pas de données concernant les immigrés non-UE.

¹ L'indicateur sur les « personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » résume le nombre de personnes qui sont menacées par la pauvreté (revenu disponible - après transferts sociaux - se situe en dessous de 60 % du revenu médian national) et/ou vivent dans le dénuement matériel (personnes qui sont par exemple incapables de régler le loyer ou les factures, de chauffer convenablement leur domicile, de faire face à des dépenses imprévues, etc.) et/ou vivent dans des ménages à très faible intensité de travail (les personnes vivant dans des ménages dans lesquels les adultes ont travaillé 20 % ou moins de leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée). Source : Eurostat : https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/-/SDG_01_10

² Chiffres pour les personnes 20 à 64 ans en 2018. Données d'Eurostat. Le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale est de 24,7 % pour les immigrés en provenance des autres États membres européens.

2. ANALYSE

Le faible taux d'emploi chez les immigrés non-UE est l'une des principales causes de pauvreté chez cette population en Belgique.³ En effet, les résultats en matière d'emploi pour les personnes immigrées en Belgique figurent parmi les pires de l'UE : le taux d'emploi pour les 20-64 ans est de 53,9 %, contre 72 % pour les natifs⁴ - soit un écart de 18 points de pourcentage, alors que l'écart moyen européen est de 9,5 points.

Ces différences de taux d'emploi entre natifs et migrants non-UE en Belgique pourraient s'expliquer en partie par des **différences en termes de niveau d'éducation**. En effet, 40,5 % des immigrés non-EU sont faiblement éduqués contre 18,6% des natifs – soit 21 points de pourcentage de différence.⁵ Toutefois, comme cette différence est assez proche de la différence moyenne européenne - soit 15 points de pourcentage, le niveau d'éducation des immigrés en Belgique ne peut expliquer que très partiellement les faibles résultats en matière d'emploi par rapport au reste de l'UE.⁶

Outre le niveau d'éducation, **l'apprentissage des langues** fait partie intégrante des conditions pour accéder au marché de l'emploi en Belgique. Cependant, il ne semble pas y avoir de lien direct entre connaissance d'une des langues nationales et taux d'emploi des immigrés non-UE.⁷ En Belgique, 54 % des migrants non-UE maîtrisent au moins une des langues nationales. Ce taux passe à 64 % lorsque les personnes ont un emploi.⁸ Ainsi, bien que les compétences linguistiques offrent sans doute une porte d'accès plus rapide à l'emploi, elles ne peuvent pas expliquer à elles seules les taux d'emploi plus faibles des migrants non-UE en Belgique.⁹

Les études s'accordent sur le fait que ce sont surtout des difficultés structurelles spécifiques à la Belgique qui expliquent les faibles résultats en matière d'emploi des migrants non-UE. Les **difficultés administratives** et notamment la complexité des différentes procédures **d'équivalence de diplômes et de compétences** – compétences communautaire – en font partie. En 2016, sur 97.820 demandeurs d'emploi inoccupés à Bruxelles, 43 % n'ont pas d'équivalence des études qu'ils ont suivies à l'étranger.¹⁰

On m'a parlé d'un pédopsychiatre, originaire de Syrie. Il avait étudié dans son pays, était venu se spécialiser en Belgique et était ensuite retourné travailler chez lui. Suite à la guerre, il revint en Belgique pour y demander une protection. Son équivalence de diplôme a été refusée car son diplôme principal lui avait été octroyé en Syrie. Et ce, même s'il s'était disposait d'une spécialisation d'une université belge ! Déçu, il a finalement quitté la Belgique pour la région du Golfe. Ces irrégularités dans le système ont des conséquences graves, non seulement pour l'insertion des personnes concernées sur le marché du travail, mais également pour leur dignité

-
Coordinatrice du projet transit-vulnérables de Caritas International, décembre 2018

Outre un impact sur l'emploi, les difficultés pour obtenir une reconnaissance de diplôme créent un problème de surqualification de la population migrante. Ainsi, un migrant sur trois (33,2 %) est surqualifié pour son poste en Belgique, contre seulement un natif sur cinq (19,8 %).¹¹ Ces résultats

³ Conseil Supérieur de l'emploi. 2018. Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique.

⁴ Chiffres de 2018. Source : Eurostat.

⁵ Idem.

⁶ Idem.

⁷ Conseil Supérieur de l'emploi. 2018. Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique.

⁸ Idem

⁹ Idem

¹⁰ Idem.

¹¹ OCDE/UE. 2015. Indicators of Immigrant Integration 2015: Settling In. Paris : OECD Publishing

impliquent des revenus plus bas auprès de la population migrante en emploi, et donc un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale plus élevé.

Les procédures longues et complexes pour l'obtention d'un **permis de travail ou de séjour** mettent la population migrante en difficulté. Beaucoup d'entre eux ne peuvent quitter leur travail sous peine de perdre leur titre de séjour – ce qui les rend vulnérables par rapport à leur employeur, et affecte potentiellement leur niveau de revenus. Cette situation est d'autant plus vraie que les migrants originaires de pays hors UE ont des droits en matière de protection sociale limités – à l'exception des bénéficiaires de protection internationale et des migrants venant de pays ayant établi des accords bilatéraux de sécurité sociale. Les migrants en situation irrégulière forment évidemment une catégorie de migrants particulièrement vulnérables. Ils sont exclus des régimes de protection sociale à l'exception des soins médicaux d'urgence. Les obligations financières et la peur quotidienne d'être expulsé les rendent extrêmement dépendants de leur travail et/ou de leur entourage.

*Je travaillais comme femme de ménage pendant trois jours.
Il ne m'en payait que deux. Qu'est-ce que je pouvais faire ?*

-
Jeune femme originaire du Maroc en situation irrégulière depuis 10 ans, mai 2018

Pourtant, même les travailleurs en situation irrégulière jouissent de droits en matière de travail : salaire minimum versé individuellement, à un rythme régulier et indépendamment des bénéfices ou des pertes de l'employeur ; liberté de dépenser librement le salaire ; remboursement des frais de transport ; etc.¹²

La question des personnes en situation irrégulière renvoie à un problème global qui est le **manque de voies d'accès sûres et légales**. Nous notons en effet un progrès assez lent en matière de migration de travail et des restrictions inquiétantes au niveau du regroupement familial. De manière générale, le système de visas représente un véritable obstacle, et les quotas en matière de réinstallation et d'octroi de visas humanitaires sont faibles. Moreno-Lax (2018) a estimé qu'au sein de l'Union européenne, 90 % des réfugiés et des bénéficiaires de protection subsidiaire, reconnus comme tels ultérieurement, entraînent sur le territoire européen de manière irrégulière et souvent par le biais de voies périlleuses.¹³ Cela implique que la plupart des demandeurs de protection internationale ainsi que certains migrants n'ont d'autre choix que celui des routes informelles. Les difficultés rencontrées en chemin empêchent certains migrants de trouver refuge en Europe et coûtent la vie à des milliers de personnes chaque année. Pour ceux qui arrivent en Belgique, ce parcours sur les routes informelles peut générer des problèmes psychologiques, physiques, péculinaires et administratifs, qui exacerbent leur risque de pauvreté et d'exclusion social à long terme.

Les études confirment que la **discrimination** est une cause importante des difficultés d'obtention d'un emploi en Belgique pour les migrants non-UE. L'une d'entre elles a révélé que les candidats portant des noms turcs devaient, en moyenne, envoyer 44 % de candidatures en plus que les candidats portant des noms flamands pour recevoir autant de réponses positives que ces derniers.¹⁴ Changer l'opinion publique est déterminant pour lutter contre les discriminations – d'autant plus que cette discrimination affecte également le risque de pauvreté et d'exclusion sur le **marché du logement**. En raison de la discrimination sur le marché du logement, trouver un toit décent et à un prix abordable est un défi de taille pour les nouveaux arrivants. Il en résulte une ségrégation

¹² Ciré. 2014. Travailleurs Sans Papiers : Un Guide de Droits. Consulté en février 2019 sur <https://www.cire.be/wp-content/uploads/2011/11/guide-de-droits-2014-fr.pdf>

¹³ Moreno-Lax, Violeta. 2018. "Annex I – The Added Value of EU Legislation on Humanitarian Visas – Legal Aspects." Pp. 23-124 in van Ballegooij, Wouter en Cecilia Navarra. Humanitarian Visas: European Added Value Assessment accompanying the European Parliament's Legislative Own Initiative Report. Brussel : Directorate General for Parliamentary Research Services of the General Secretariat of the European Parliament.

¹⁴ Baert, Stijn, Bart Cockx, Niels Gheyle et Cora Vandamme. 2013. "Jonas plutôt que Okan? Discrimination ethnique à l'égard des jeunes diplômés en Flandre." Regards Économiques 104 : 1-10.

géographique basée sur le revenu, l'appartenance ethnique et/ou le statut juridique (par exemple les bénéficiaires de protection internationale). Cette réalité explique les différences importantes de charge de travail entre les CPAS selon les communes et donc la variabilité de la qualité de leurs services sociaux, ce qui accroît les inégalités entre les localités et entre les natifs/migrants non-UE.

Un de nos bénéficiaires, un médecin du Togo, avait réussi à trouver un logement à Uccle. Le CPAS lui a permis de se spécialiser en médecine tout en conservant ses indemnités. Un autre CPAS n'aurait jamais permis cela, surtout pour une spécialisation. Je pense que les Belges ne réalisent pas à quel point la question du logement est capitale

- Coordinatrice du projet transit-vulnérables de Caritas International, décembre 2018

Malgré ces réalités difficiles, le monde académique s'accorde sur **l'impact positif de la migration sur le développement de la Belgique**.¹⁵ Au niveau des finances publiques, par exemple, une étude de l'OCDE (2013) a démontré que l'impact fiscal net de la migration en Belgique était faible mais positif – une estimation d'environ 0,8 % du PIB.¹⁶ Cette même étude indique que la mise en œuvre de politiques et d'initiatives favorisant l'insertion des migrants sur le marché du travail permettrait de renforcer davantage cette contribution. Ce besoin est d'autant plus important que la Belgique fait face à un déficit de main d'œuvre. D'après la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), près de 130.000 postes demeurent vacants en Belgique. Ce manque est drastique dans certains secteurs notamment dans la construction qui sera dans les prochaines années à la recherche de 20.000 travailleurs. Le secteur de la santé est également touché avec un manque de personnel qui ne cesse de s'accroître.

3. Recommandations

Dans le cadre de cette contribution, nous nous contenterons d'énumérer certaines mesures proposées en accord avec l'analyse qui précède, sur base de l'expérience et de recherches menées par Caritas en collaboration avec l'Université de Liège.¹⁷ D'autres mesures plus précises mériteraient d'être élaborées dans un cadre plus structuré. Ces recommandations s'adressent à l'ensemble des parties prenantes, y compris les entités fédérales et fédérées.

- Augmenter les possibilités d'immigration sûre et légale en particulier tant pour les personnes en besoin d'une protection internationale (notamment en respectant les engagements de la Belgique en matière de réinstallation et en augmentant les quotas) que pour les autres migrants (notamment en travaillant sur une législation ambitieuse en matière de migration de travail au niveau wallon et bruxellois) tout en assurant une politique du regroupement familial qui respecte l'unité familiale.
- Concevoir et mettre en œuvre des politiques visant une meilleure insertion des migrants (cours de langue, reconnaissance des diplômes et des compétences, soutien aux services sociaux, etc.)
- Mieux protéger les droits fondamentaux de tous les migrants – notamment au niveau du droit du travail.
- Renforcer et mettre en pratique la législation pour l'égalité et la lutte contre les discriminations et le racisme ; y compris dans le domaine de l'emploi, du logement et de l'enseignement, et au niveau des politiques publiques, des pratiques entrepreneuriales et de

¹⁵ Cfr., par exemple, Aubry, Amandine, Michał Burzyński and Frédéric Docquier. 2016. "The welfare impact of global migration in OECD countries." *Journal of International Economics* 101:1-21 ;

11.11.11 (2018) "Making migration work – naar een arbeidsmigratie die werkt voor Noord en Zuid".

¹⁶ OCDE. 2013. *International Migration Outlook*. Paris : OECD Publishing.

¹⁷ Cfr. par exemple, pour Caritas, Jean-Michel Lafleur and Abdeslam Marfouk (2019), *A Common Home: The interconnectedness of migration and development in Belgium*.

l'action des syndicats.

Cette note reprend des informations clés du rapport « Penser une maison commune : migration et développement en Belgique » écrit conjointement par Jean-Michel Lafleur, Abdeslam Marfouk et Caritas International Belgique.

Cette note a été réalisée grâce au projet MIND qui reçoit le soutien financier de l'Union européenne. Ce contenu relève de la responsabilité de Caritas International, et ne reflète pas nécessairement la position de l'Union européenne.

